



Fax: (+41 22) 917 90 08
Telephone: (+41 22) 917 79719
Internet: www.ohchr.org
E-mail: aprophe@ohchr.org



Adresse:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

25 November 2011

Excellence,

En tant que Rapporteuse spéciale chargée du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à l'examen du troisième rapport périodique de Madagascar par le Comité lors de sa 89^{ème} session en mars 2007. À la fin de cette session, les observations finales du Comité ont été transmises à votre Mission permanente. À ce sujet, vous vous rappellerez qu'au paragraphe 28 des observations finales, le Comité a sollicité dans un délai d'un an des informations sur certaines questions spécifiques ayant fait l'objet de préoccupations identifiées par le Comité (paragraphe 7, 24 et 25 des observations finales).

Depuis, plusieurs courriers ont été échangés entre votre Mission Permanente et le Comité des droits de l'homme sur le suivi à ces recommandations, ainsi que l'a rappelé mon prédécesseur dans sa lettre du 16 décembre 2010.

Le 10 mai 2010, le Comité a envoyé un courrier à votre Mission Permanente, notant que l'Etat partie n'avait pas répondu à sa demande d'informations supplémentaires sur les paragraphes 7, 24 et 25, ni à la demande de rendez-vous qu'avait envoyé mon prédécesseur le 25 juin 2010 et le 28 septembre 2010, et que le quatrième rapport périodique de Madagascar était dû le 23 March 2011.

1/2

S.E. M. Guy RAJEMISON RAKOTOMAHARO
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent de la République de Madagascar
auprès de l'Office des Nations Unies
Fax : 022 740 16 16

Depuis, nous avons été informés que l'information avait été envoyée par l'Etat partie le 29 septembre 2010, mais qu'elles n'avaient pas été transmises au service en charge de la procédure de suivi suite à des changements de personnel dans l'équipe du Secrétariat. Cette information sera prise en compte lors de l'analyse du quatrième rapport périodique.

Nous regrettons les inconvénients causés par cette situation et réitérons notre engagement et intérêt de poursuivre le dialogue du Comité avec les autorités du Madagascar sur la mise en œuvre du Pacte.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.



Christine Chanet
Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales
Comité des droits de l'homme